

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL d'AIROUX DU 2 février 2022

L'an deux mil vingt deux , et le deux du mois de février, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire Covid-19, sous la présidence de Cédric Malrieu Maire et sous la présidence de Sauveur Gomez, premier adjoint pour le point n° 2

Etaient présents : Madame Béatrice SIRDEY, Messieurs Philippe COGNIAUX, Hubert DE POMYERS, Louis GILIS, Sauveur GOMEZ, Guillaume CLAUZEL, Cédric MALRIEU, Cyril ROUSSEL, Bernard LEGUEVAQUES, Olivier LOCATELLI-HOURS.

Etait absent excusé : néant

Était absent : Renaud PACAREAU

Monsieur le Maire a énuméré l'ordre du jour.

Monsieur Louis GILIS, deuxième adjoint, a interpellé Monsieur le Maire au sujet de l'ordre du jour. Il a précisé qu'il n'a pas été consulté pour l'ordre du jour et a demandé qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour : pluvial route de Montmaur. Monsieur le Maire lui a répondu qu'il ne l'a pas consulté pour le rajout de ce point à la réception de la convocation. Monsieur le Maire a demandé au conseil municipal l'autorisation de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité de rajouter le point ci-dessous à l'ordre du jour :

- Pluvial route de Montmaur

Délibérations

POINT 1 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion du comptable pour l'année 2021. Celui-ci visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POINT 2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 M14

Le Conseil Municipal a voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	-124756.79 €
Recettes :	+ 125364.62 €
Résultat de l'exercice :	+ 607.83 €
Résultat antérieur reporté :	+ 82884.48 €
Résultat cumulé :	+ 83492.31 €

Section d'investissement :

Dépenses :	- 215838.33 €
Recettes :	+ 159514.02 €
Résultat antérieur reporté	+ 70686.35 €
Résultat de la section d'investissement	+ 14362.04 €
Reste à réaliser dépenses d'investissement	- 69508.80 €
Reste à réaliser recettes d'investissement	+ 4131.98 €
Besoin de financement global de la section d'investissement	- 51014.78 €

Résultat global : + 83492.31 € - 51014.78 € = +32477.53 €

POINT 3 AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le Conseil municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement +87029.92 € comme suit :

Compte 002 en section de fonctionnement : 32477.53 €

Compte 1068 en section d'investissement : 51014.78 €

POINT 4 DEMANDE SUBVENTION AU SYADEN EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE MONTMAUR RD1 ET RENOVATION

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal que lors des travaux d'aménagement de la RD1 phase 1 réalisés en 2019, la pose des fourreaux de l'éclairage public a été réalisée, route de Montmaur, entrée agglomération Nord, en prévision d'une extension du réseau d'éclairage public. Il a rappelé aussi qu'une demande de subventions a été déposée en 2021 pour la programmation 2022 auprès du SYADEN pour cette extension de réseau d'éclairage public et pour la rénovation de l'éclairage public de la mairie.

Lors de sa séance du 5 octobre dernier le comité syndical du Syaden a procédé à la mise à jour de la procédure d'instruction des dossiers de demande de subventions et de son règlement des interventions financières qui rentrent en vigueur dès la programmation 2022 avec notamment des frais de gestion et d'accompagnement qui seront appliqués d'un montant de 5 % du montant HT de la facture. Le Syaden demande de reprendre une délibération.

Rappel des devis établis par l'entreprise ROBERT :

- Extension réseau Route de Montmaur montant 4955.80 € HT soit 5946.96 €.
- Rénovation éclairage public Mairie montant 1917.64 € HT soit 2301.17 € TTC

Soit un montant total de : 6873.44 € HT soit 8248.13 € TTC.

Proposition du plan de financement suivant :

Subvention sollicitée auprès du Syaden	3780.39 €
Fonds propres de la commune	<u>3093.04 €</u>
6873.44€ HT	

Conformément à la délibération du comité syndical du 5 octobre 2021, l'attribution de la subvention est également conditionnée à la réalisation d'un diagnostic éclairage public « DIAG-EP » sauf pour les communes ayant déjà fait une demande en 2021 pour la programmation 2022.

Le Conseil Municipal :

A DECIDE de retirer la délibération n° 2021/5 du 17/02/2021 et la délibération complémentaire n° 2021/20 du 05/05/2021 portant sur les demandes de subventions auprès du SYADEN

A AUTORISE monsieur Le Maire à déposer une demande de subventions type auprès du Syaden pour les travaux d'extension de l'éclairage public route de Montmaur en agglomération et la rénovation de l'éclairage public de la mairie.

A APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus

POINT 5 PLUVIAL ROUTE DE MONTMAUR

Monsieur Le Maire a rappelé au conseil municipal que le fossé route de Montmaur, après le carrefour chemin des Pages et en face la place de la Renaissance, a été comblé avec mise en place d'un tuyau de diamètre 100 mm pour la récupération des eaux pluviales. Des membres du conseil ont estimé que ce tuyau n'est pas suffisant pour récupérer les eaux du toit de l'habitation longeant le bord de la route et les eaux qui s'écoulent de la surface pavée devant la maison et se regroupant sur l'accès commun des maisons. Il est nécessaire de prévoir une évacuation des eaux de pluie s'accumulant sur l'accès commun des deux maisons.

Monsieur le Maire a présenté trois possibilités :

- Solution 1 : Laisser l'existant (tuyau en 100 mmm) et prévoir d'y évacuer les eaux de l'espace commun (grille + canalisation)
- Solution 2 : Rouvrir le fossé et prévoir d'y évacuer les eaux de l'espace commun (grille + canalisation)
- Solution 3 Changer le tuyau existant en diamètre 200 mm, prévoir d'y évacuer les eaux de l'espace commun (grille + canalisation) et reboucher.

Monsieur Guillaume CLAUZEL a suggéré de rouvrir en réalisant une petite cunette et en demandant au propriétaire de la parcelle cadastrée ZA 87 de modifier le pluvial de l'habitation, chemin des Pagès.

Après réflexion et discussion

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A DECIDE d'opter pour la solution n° 2 à l'unanimité : rouvrir le fossé et y évacuer les eaux s'accumulant dans l'espace d'accès aux maisons. Cette solution reste la plus économique. Ces travaux de fonctionnement seront réalisés soit par une entreprise soit par les agents techniques mis à disposition par la CCCLA avec location d'une mini pelle et mise à disposition du camion de la CCCLA

A CHARGE monsieur le Maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

PREPARATION DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Le débat d'orientation budgétaire est encadré par la Loi à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales

Il précise au Conseil Municipal que la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants.

Monsieur le Maire propose de préparer le débat d'orientation budgétaire qui sera présenté lors du prochain conseil municipal

Les travaux d'investissement en reste à réaliser fin 2021 seront repris au budget 2022

1) Travaux de voirie chemin les clauzes 14614.20 € financé en partie par une subvention du Conseil départemental déjà encaissé (amendes de police 3317 €).

Monsieur Louis GILLIS souhaiterait qu'un courrier recommandé soit envoyé à l'entreprise S2GP afin qu'elle nous signifie un délai d'intervention. Monsieur le Maire rappelle qu'un courrier simple a déjà été adressé à l'entreprise en décembre 2021, sans pour autant obtenir une date précise d'intervention.

2) travaux de voirie voie communale n° 4 du croisement des Mélix à la limite de Ricaud et chemin d'en Cabanel coût 38622.00 € HT soit 46346.40 € TTC financé en partie par une subvention du Conseil départemental déjà encaissé (11586 €)

3) extension du réseau électrique (lotissement Co Lassié) participation au Syaden : 6054.00 € TTC

4) reprise Toiture salle des fêtes : 2078.00 € HT soit 2493.60 € TTC

Les travaux d'investissement à prévoir au budget 2022

1) Extension éclairage public route de Montmaur et rénovation éclairage mairie : coût estimatif 6073.44 € HT soit 8248.13 € TTC, subvention sollicitée auprès du Syaden de 3780.39 €

2) Défense extérieure contre l'incendie Les Clauzes 20683.90 € HT soit 24820.68 € TTC, les Clauzous 8605.74 € HT soit 10326.89 € TTC, En Théza/Les Mélix 6969.35 € HT soit 8363.22 € TTC soit un **total de 36258.99 € HT soit 43510.79 € TTC** subvention sollicitée auprès du département 10877.69 € et auprès de l'Etat (DETR) 14503.59 €.

Guillaume Clauzel informe le Conseil que Monsieur Marty, agriculteur exploitant prévoit une extension du réseau BRL sur ces terrains aux Clauzes. Il serait souhaitable de le contacter ou de voir avec BRL pour réaliser qu'une seule tranchée (sous réserve d'obtention des subventions).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal quels investissements souhaiteraient-ils rajouter ?

. Monsieur Gillis Louis souhaiterait que le hangar communal soit rajouté au budget 2022. Un premier devis estimatif : environ 53000 € TTC gros œuvre et enduit.

Réflexion du Conseil Municipal sur l'emplacement : Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune dispose de deux terrains : un situé au cimetière, un près de la station d'épuration. Les réseaux sont existants sur les deux sites. Le Conseil municipal se donne le temps de réfléchir sur ce projet : construction (réflexion sur la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture, structure métallique, en dur...). Ce dossier pourra faire l'objet d'une demande de subventions pour une réalisation en 2023.

Actuellement le tracteur et divers matériels sont stockés dans le hangar de Monsieur et Madame Rey. Monsieur et Madame Rey ont décidé de mettre en vente leur terrain et leur hangar. En cas de vente, Guillaume Clauzel propose de stocker le tracteur communal dans ses locaux le temps de la construction du futur bâtiment communal. Monsieur le Maire propose de stocker à son domicile les divers matériels.

. Proposition de Guillaume Clauzel d'élargir le pont des Pages (mitoyen avec la commune de Montferrand). Il suffirait de l'élargir de 30 cm de chaque côté permettant ainsi le passage des engins agricoles et éviter ainsi d'ouvrir les gardes corps. Des devis vont être demandés auprès d'entreprise de ferronnerie.

Guillaume Clauzel souligne qu'il a été déçu de recevoir un courrier émanant des mairies d'Airoux et de Montferrand concernant le garde-corps du pont de la Belle Etoile, il aurait préféré recevoir un coup de téléphone ou un SMS. Monsieur le Maire répond que ce courrier a été envoyé à tous les agriculteurs

empruntant le pont. Que ce courrier était juste un courrier d'information, destiné à l'ensemble des agriculteurs leur demandant de veiller à refermer le garde-corps.

. Prévoir des plantations route de Montmaur

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de nous transmettre d'autres propositions d'investissement d'ici le prochain conseil municipal.

Les recettes d'investissement

Recettes restant à encaisser : le solde des subventions concernant les travaux d'accessibilité de la mairie : Etat (DETR) : 2886.68 € et la Région (1245.30 €).

En prévision :

. Le fonds de compensation de la TVA sur les dépenses réalisées en 2021

. La taxe aménagement que l'on perçoit sur les permis de construire ou déclarations de travaux

. Des écritures budgétaires seront à reprendre en dépenses et en recettes d'investissement (pas d'impact financier inscription des mêmes sommes) pour intégrer la voirie du lotissement les Pyrénées une fois que les actes notariés seront passés (la rétrocession se fait à l'euro symbolique mais pour intégrer chaque bien dans l'actif de la commune il faut lui donner une valeur correspondant aux travaux).

Dépenses de fonctionnement

. Guillaume Clauzel demande de prévoir le bouchage des nids de poule (à réaliser deux ou trois fois dans l'année) et de prévoir des saignées le long des voies communales.

. Guillaume Clauzel précise que la rambarde en bois du pont de Prexage a été un peu abîmée.

. Curage fossés à prévoir (voir devis estimatif de l'entreprise Cazal forfait 1 j mise à disposition d'une petite équipe de terrassement constituée d'une pelle mécanique et camion 1550.00 € HT)

. Monsieur Louis GILIS précise qu'une augmentation du coût horaire est à prévoir concernant les agents techniques de la CCCLA. Le coût horaire actuel est de 22 € de l'heure il passe à 23.50 €, tarif effectif au 1er janvier 2022 (coût mutualisé horaire d'un agent technique est de 26.50 € quand on rajoute les frais liés aux fonctions support (direction, secrétariat, DRH, formation). Le tarif horaire va donc tendre vers 26.50 € dans les années à venir.

. Orientations 2022 pour les subventions aux associations. Monsieur le Maire a rappelé les montants attribués en 2021

Associations	2021
Comité des fêtes	1500
Association prévention routière	150
Chasse	100
Souvenir Français	50
AFDAIM	100
Association parents d'élèves Regroupement scolaire	170
	2070 €

Adhésion à l'association des Maires de l'Aude : 60 €

Adhésion à l'association du Canal des deux mers : 50 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite subventionner d'autres associations de lui en faire part avant le prochain conseil municipal.

. Prévoir les abonnements d'eau brute concernant les trois points d'eau d'incendie lorsqu'ils seront réalisés

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de réfléchir sur les éventuelles diminutions de frais de fonctionnement que l'on pourrait réaliser.

Recettes de fonctionnement

L'Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 n'a pas été encore reçu.

Concession au cimetière accordée à Monsieur Lopes-Terres : Monsieur Louis Gilis a demandé des précisions sur les documents fournis pour l'acceptation d'une concession au cimetière à Monsieur Lopes-Terres, domicilié les Mélix à Airoux. Monsieur le Maire lui informe qu'un contrat bail a été fourni ainsi qu'une facture de compteur EDF, attestant de la domiciliation sur la commune. Monsieur Louis Gilis demande quel est le montant du loyer. Monsieur le Maire l'informe que le montant n'est pas précisé et n'a pas à être connu par le conseil.

CALENDRIER DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

En Mars : Débat d'orientation budgétaire 2022

En avril : vote du budget 2022

REUNIONS INTERCOMMUNALES pas de compte rendu de réunion

REMERCIEMENTS : Monsieur le Maire donne lecture du courriel de remerciement de messieurs Laurent GELI et Claude DJIAN pour les paniers gourmands offerts par la municipalité aux personnes de plus de 65 ans.

MESSAGE DE MR CHEVRIN GELI THOMAS : remerciement pour tous les investissements réalisés dans le cadre de l'amélioration de la vie des habitants de la commune depuis 5 ans notamment la sécurisation de la traversée d'Airoux, l'aménagement du carrefour de Labastide d'Anjou, la réduction de la vitesse à 30 km/heure dans le village, la réfection de l'axe Pont de la Maratte etc...

POINT SUR LA REUNION DE PRESENTATION DU PROJET INTERCOMMUNAL DE LA CCCLA LE 19 JANVIER 2022 : Monsieur le Maire rappelle, qu'à la demande des conseillers municipaux, il a sollicité les représentants de la CCCLA pour venir présenter le projet intercommunal. Tous les conseillers ont été invités à cette réunion qui a eu lieu le 19 janvier 2022. Seuls le maire et les adjoints étaient présents. Trois conseillers se sont excusés. Monsieur le Maire tient à faire part de sa déception surtout que deux représentants de la CCCLA se sont déplacés à leur demande (Mesdames Chabbert et Limouzy).

Monsieur le Maire donne un compte rendu de cette rencontre et informe le Conseil municipal que des commissions par défis ont été mises en place pour travailler chacune sur les priorités des actions et leur suivi. Les représentants de la CCCLA rencontreront les conseils municipaux une fois par an afin de présenter les avancés de ce projet.

REUNION DE TRAVAIL AMENAGEMENT PAYSAGER DU VILLAGE : Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la réunion a été reportée au samedi 19 février 2022 à 10 heures rendez-vous devant la mairie. Monsieur le Maire rajoute qu'une synthèse de la dernière réunion de travail a été envoyée à chaque conseiller.

Monsieur GILIS Louis, deuxième adjoint invite les conseillers municipaux à venir en mairie les mardis ou vendredis matin.

Affiché le 16 février 2022 à 12 heures sur le tableau d'affichage de la mairie.

Le Maire

Cédric MALRIEU



Liste des Conseillers Municipaux présents	signature
Cédric MALRIEU, Maire	
Sauveur GOMEZ , 1 ^{ER} ADJOINT	
Louis GILIS, 2 ^è ADJOINT	
Renaud PACAREAU, conseiller municipal	Absent
Béatrice SIRDEY, conseillère municipale	
CLAUZEL Guillaume, conseiller municipal	
Philippe COGNIAUX, conseiller municipal et secrétaire de séance	
Hubert DE POMYERS, conseiller municipal	
Bernard LEGUEVAQUES, conseiller municipal	
Olivier LOCATELLI-HOURS Conseiller municipal	
Cyril ROUSSEL, conseiller municipal	